

dollars américains pour remplir les engagements qui avaient été pris par le gouvernement canadien et les sociétés canadiennes envers les intérêts américains. Par conséquent, l'honorable député de Danforth a proposé un amendement à ce bill, qui dit carrément que les Canadiens ont l'intention d'avoir leur mot à dire à propos de l'avenir de leur propre pays. J'exhorte tous les honorables députés, et notamment l'honorable député de Bonavista-Twillingate et ses collègues du parti libéral, qui sont dans une grande mesure responsables du fait que les Canadiens n'ont plus la haute main sur leurs propres épargnes, de réfléchir de nouveau à l'attitude qui a été énoncée il y a un instant par l'honorable député et d'appuyer cet amendement aussi fermement que nous du Nouveau parti démocratique le ferons.

M. R. J. McCleave (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Au sujet de l'amendement proposé par le député de Danforth, je dirai brièvement que la distinction que le député de Bonavista-Twillingate fait entre un bill d'intérêt public et un bill d'intérêt privé est très judicieuse, surtout dans ce cas particulier. Ainsi qu'il l'a fait remarquer, Beauchesne et d'autres auteurs donnent toutes les directives voulues pour nous guider dans nos délibérations, et c'est seulement après qu'un bill semblable aura subi la deuxième lecture et aura été examiné en comité que nous pourrions connaître les faits.

D'après l'article 1 du bill, plusieurs messieurs, qui me semblent tous être Canadiens, seront les actionnaires de l'*Allstate Life Insurance Company of Canada*. Ils peuvent très bien vouloir, sans que nous le sachions, nommer des administrateurs dont pas un ne soit Canadien, question que nous ne pouvons déterminer sans avoir fait venir et interrogé ces messieurs en comité. Voilà pourquoi je pense que le député présente son amendement trop tôt. Il pourra le proposer au comité ou avant la troisième lecture à la Chambre, mais il me paraît inutile de juger avant d'avoir entendu les dépositions.

M. Donald S. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots sur les points soulevés par les députés de Vancouver-Burrard et de Danforth. D'après le motionnaire, nous ne devrions pas autoriser que soit constituée en corporation une société dominée par des capitaux étrangers. Le député sait, j'en suis sûr, que de nombreuses compagnies d'assurance étrangères détiennent des permis pour exercer au Canada. Par conséquent, les députés doivent, en toute logique, déduire des remarques du député et de son collègue, que les sociétés étrangères détenant des permis pour faire affaire

au Canada n'y auront pas droit. Si la question de la domination nationale a l'importance que lui accorde le député, il serait préférable qu'au moins les affaires soient exercées par une société constituée en corporation sous l'empire de nos lois et non, ainsi qu'il arrive dans bien des cas, par une société étrangère qui ne détient qu'un permis en vertu de la loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques.

Voici la deuxième objection qu'on pourrait formuler en poussant à leur conclusion logique les remarques du député. Un certain nombre de compagnies d'assurance-vie canadiennes de grande importance transigent une grande partie de leurs affaires un peu partout dans le monde, notamment aux États-Unis. Je ferai remarquer aux députés que la *Canada Life Insurance Company* fait des affaires considérables en Californie. S'il y avait réciprocité dans l'application de la théorie avancée par le député, nos sociétés seraient désavantagées aux termes des lois étrangères. Il faut préciser que les compagnies comme la *Manufacturers Life* et la *Canada Life*, ne sont pas des compagnies privées dans le sens ordinaire qu'on donne à ce mot et dans le sens que le lui donne le député. Ce sont des compagnies mutuelles établies comme telles sous l'empire de la loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques. En conséquence, comme bien des Canadiens détiennent des polices de ces compagnies, un grand nombre de nos concitoyens en souffriraient si, adoptant une politique de nationalisme intransigeant, nous allions rejeter ce bill.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, mes observations seront brèves, évidemment. Je désire seulement dire combien les propos de l'honorable député de Rosedale m'ont intéressé. Si j'ai bien compris, il a dit que le domaine de l'assurance-vie au Canada comptait un grand nombre de compagnies dominées par le capital américain et que, puisque les choses en étaient là, il était aussi bien de les laisser continuer de la sorte et même de laisser l'influence étrangère prendre encore plus d'emprise. C'est comme s'il avait dit que, lorsqu'on est atteint par la variole, ce n'est pas la peine de faire quoi que ce soit: on attend que la maladie vienne à bout de son homme.

Il nous faut bien aborder quelque part la question du retour de la propriété aux Canadiens. Il y a quelques années, nous avons pris le départ, dans ce domaine, en abordant la question d'une compagnie de pipe-line. Nous avons alors consacré de nombreuses heures, en cette Chambre, à établir un fait d'importance relativement secondaire, savoir que les administrateurs devraient être des